

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 21 mars 2023 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Monsieur Claude LEGOUY
Date de convocation : 15 mars 2023

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 22
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de votants : 27
**Le Maire ayant quitté la salle pour
le vote du compte administratif**

Etaient présents :

Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cecilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Eliane DANH SANG, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Olivier GRARD, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Murielle WOLSKI, pouvoir à Julien PICHELIN, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Isabelle DELEPINE, pouvoir à Cécilia RUGALA, Marie-José FERREIRA, pouvoir à Vincent CORNILLE, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

**DEL 2023-03-23
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022**

Rapporteur : Claude LEGOUY

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2022 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public et du compte administratif du budget annexe Eau potable pour l'exercice 2022 sont concordantes, et s'établissent comme suit :

	DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES	SOLDE D'EXECUTION
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Réalisations de l'exercice	293 187,59 €	304 556,03 €	11 368,44 €
Résultat de fonctionnement reporté		299 278,48 €	
Résultat de la section fonctionnement			310 646,92 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Réalisations de l'exercice	85 589,35 €	157 491,40 €	71 902,05 €
Résultat d'investissement reporté		191 634,05 €	
Résultat de la section d'investissement			263 536,10 €

Soit un excédent global de : + 574.183,02 €.

Considérant qu'il n'y a pas de restes à réaliser,

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le compte administratif de l'exercice 2022 du Budget annexe Eau potable joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

3 abstentions :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 21 mars 2023.

Publié sur le site internet
de la commune
le : **23 MARS 2023**

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance

Claude LEGOUY,
Président de séance



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accuse de réception en préfecture
060-216001750-20230321-DEL2023-03-23-DE
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023